

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI, Président

DELIBERATION N° 2.17 : MISE A JOUR 2021 DU RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS METROPOLITAINS.

Etaient présents : M. Romain ALLEMANT, Mme Aurore ASSO, Mme Monique BAILET, Mme Martine BARENGO-FERRIER, Mme Sylvie BONALDI, M. Pascal BONSIGNORE, Mme Marine BRENIER-OHANESSIAN, Mme Isabelle BRES, M. Paul BURRO, M. Hervé CAËL, Mme Julie CHARLES, M. Richard CHEMLA, Mme Juliette CHESNEL-LE ROUX, M. José COBOS, M. Marc CONCAS, Mme Auréa COPHIGNON, M. François DAURE, M. Fabrice DECOUPIGNY, Mme Patricia DEMAS, M. Jean-François DIETERICH, Mme Maty DIOUF, M. Christian ESTROSI, M. Jean-Paul FABRE, Mme Colette FABRON, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, Mme Marie-Christine FIX-VARNIER, M. Jean-Luc GAGLIOLO, M. Jean-Marc GIAUME, M. Yves GILLI, Mme Hélène GRANOUILAC, Mme Anna GUAY, Mme Corinne GUIDON, M. Abdallah KHEMIS, Mme Nicole LABBE, M. Régis LEBIGRE, M. Richard LEMAN, M. Pierre-Paul LEONELLI, Mme Sarah LESCANE, M. Roger MARIA, M. Jean-Claude MARTIN, M. Jean-Michel MAUREL, M. Claude MERCANTI, M. Jean MERRA, M. Graig MONETTI, Mme Catherine MOREAU, M. Patrick MOTTARD, M. Jean MOUCHEBOEUF, Mme Laurence NAVALES, Mme Martine OUAKNINE, M. Hervé PAUL, M. Jean-Paul PEREZ, M. Jean-Christophe PICARD, Mme Amandine PIHOUEE, M. Ladislav POLSKI, Mme Geneviève POZZO DI BORGO, Mme Barbara PROT, Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, M. Robert ROUX, M. Roger ROUX, M. Thierry ROUX, M. Patrick SCALZO, M. Gérard STEPPEL, M. Jean THAON, M. Christophe TROJANI, Mme Isabelle VISENTIN, M. Thierry VENEM, M. Franck MARTIN, M. Stéphane CHERKI, Mme Dominique ESTROSI-SASSONE, M. Joseph SEGURA, M. Jean-Marc GOVERNATORI, Mme Loetitia LORÉ, Mme Anaïs TOSEL, M. Gaël NOFRI, M. Bruno BETTATI, Mme Christiane AMIEL-DINGES, M. Bertrand GASIGLIA, M. Philippe VARDON, M. Xavier LATOUR, Mme Agnès RAMPAL, M. Philippe PRADAL, Mme Odile TIXIER DE GUBERNATIS.

Etaient absents ou excusés : M. Gilles ALLARI, Mme Christelle D'INTORNI, M. Philippe HEURA, Mme Imen JAÏDANE, M. Gérard MANFREDI, Mme Murielle MOLINARI, Mme Josiane PIRET, M. Jacques RICHIER, M. Dominique SCHMITT, M. Antoine VERAN, Mme Mylène AGNELLI a donné pouvoir à Mme Colette FABRON, Mme Magali ALTOUNIAN a donné pouvoir à Mme Marine BRENIER-OHANESSIAN, M. Pierre BARONE a donné pouvoir à M. Graig MONETTI, M. Gérard BAUDOUX a donné pouvoir à M. Robert ROUX, M. Xavier BECK a donné pouvoir à M. Roger ROUX, M. Thomas BERETTONI a donné pouvoir à M. Romain ALLEMANT, M. Yannick BERNARD a donné pouvoir à M. Jean-Paul FABRE, M. Anthony BORRÉ a donné pouvoir à M. Christian ESTROSI, M. Philip BRUNO a donné pouvoir à M. Jean-Michel MAUREL, M. Jean-Jacques CARLIN a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN, Mme Carole CERVEL a donné pouvoir à Mme Loetitia LORÉ, M. Bernard CHAIX a donné pouvoir à M. Bertrand GASIGLIA, M. Pascal CONDOMITTI a donné pouvoir à Mme Maty DIOUF, M. Roland CONSTANT a donné pouvoir à Mme Martine OUAKNINE, M. Jacques DEJEANDILE a donné pouvoir à Mme Isabelle VISENTIN, Mme Valérie DELPECH a donné pouvoir à M. Philippe VARDON, Mme Stéphanie DENOYELLE a donné pouvoir à Mme Amandine PIHOUEE, Mme Amélie DOGLIANI a donné pouvoir à Mme Auréa COPHIGNON, Mme Pascale FERRALIS a donné pouvoir à Mme Barbara PROT, Mme Gaëlle FRONTONI a donné pouvoir à M. Yves GILLI, Mme Pascale GUIT-NICOL a donné pouvoir à Mme Nicole LABBE, Mme Danielle HEBERT a donné pouvoir à M. Joseph SEGURA, M. Jean-Pierre ISSAUTIER a donné pouvoir à M. Gérard STEPPEL, Mme Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM a donné pouvoir à M. Jean-Luc GAGLIOLO, Mme Nadia LEVI a donné pouvoir à Mme Aurore ASSO, M. Jean-Claude LINCK a donné pouvoir à M. Jean MERRA, M. Richard LIONS a donné pouvoir à M. Paul BURRO, Mme Brigitte LIZEE-JUAN a donné pouvoir à M. Hervé CAËL, Mme Martine MARTINON a donné pouvoir à Mme Christiane AMIEL-DINGES, Mme Françoise MONIER a donné pouvoir à M. Franck MARTIN, M. Ivan MOTTET a donné pouvoir à M. Roger MARIA, M. Louis NEGRE a donné pouvoir à Mme Anne RAMOS-MAZZUCCO, Mme Anne-Laure RUBI a donné pouvoir à M. José COBOS, Mme Jennifer SALLES-BARBOSA a donné pouvoir à M. Jean-Marc GIAUME, M. Philippe SCEMAMA a donné pouvoir à M. Jean MOUCHEBOEUF, M. Henry-Jean SERVAT a donné pouvoir à Mme Marie-Christine FIX-VARNIER, M. Philippe SOUSSI a donné pouvoir à Mme Monique BAILET, M. Jean-François SPINELLI a donné pouvoir à M. Pascal BONSIGNORE.

Secrétaire : Monsieur Graig MONETTI.

Au cours de cette séance, le conseil métropolitain s'est prononcé sur le dossier suivant :

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN

PREFECTURE
Acte exécutoire du 28 octobre 2021
006-200030195-20211021-19770_1-DE

Séance du 21 octobre 2021	N° 2.17
<u>RAPPORTEUR</u> : Monsieur Philippe PRADAL - Président délégué	
<u>COMMISSION(S)</u>° : 1 - Finances et ressources humaines	
<u>OBJET</u> : MISE A JOUR 2021 DU RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS METROPOLITAINS.	

Le conseil métropolitain réuni en séance publique,

Après audition de la commission compétente,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5217-1 et L.5217-2,

Vu le décret n° 2014-1606 du 23 décembre 2014, portant transformation de la métropole dénommée « Métropole Nice Côte d'Azur »,

Vu l'ensemble des délibérations et conventions portant délégation de services publics, fixant les tarifs pour les usagers de ces services visés en annexe de la présente délibération,

Vu la délibération n° 2.23 du Conseil métropolitain du 9 avril 2021, adoptant le recueil des tarifs des services publics de la Métropole,

Considérant que les tarifs des délégations de services publics évoluent conformément aux clauses contractuelles qui les régissent,

Considérant que certains tarifs précédemment adoptés nécessitent une mise à jour,

Considérant qu'une diffusion le plus large possible des tarifs des services publics sera entreprise dans l'ensemble des lieux de la Métropole où leur application est nécessaire, afin de faciliter l'accès de cette information au plus grand nombre.

Considérant que le recueil des tarifs contribue à cette information,

APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE

1°/ - adopte les modifications au recueil des tarifs des services publics de la Métropole annexées à la délibération,

2°/ - décide que le recueil des tarifs des services publics de la Métropole sera modifié en conséquence, l'ensemble des autres tarifs précédemment adoptés et non modifiés par la présente continuant à s'appliquer,

<i>Séance du 21 octobre 2021</i>	PREFECTURE Acte exécutoire au 28 octobre 2021 N° 217 406200030195-20211021-19770_1-DE
<u>OBJET</u> : MISE A JOUR 2021 DU RECUEIL DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS METROPOLITAINS.	

3°/ - décide que, sauf mention spécifique indiquée en annexe, ces modifications de tarifs seront applicables dès que la délibération aura un caractère exécutoire, pour les tarifs des services publics gérés en régie ou sous forme de délégation de service public, conformément aux contrats qui les régissent,

4°/ - décide que les présents tarifs joints en annexe seront diffusés par tout moyen dans l'ensemble des lieux où leur application est nécessaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT,
Christian ESTROSI**